



L'an deux mille vingt-cinq et le cinq avril à neuf heure trente,
Le conseil municipal de la commune de DOORBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 31 mars 2025

Nombre de Conseillers :
En exercice 10
Présents 9
Procuration 1
Votants 10

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, ESCANDE
Renaud, BALSAN Laurent, PONCELET Jean-Marie, SAUVAIRE Marc,
RAGUES Christian, ALBE Jean-Luc, THION Jean-Claude

Absents : JOSSINET Gaëlle

Procurations : JOSSINET Gaëlle (procuration à PONCELET Jean-Marie)

Vote :

Pour : 6

Abstention : 4

Contre : 0

BUDGET DE DELEGATION EAU ET ASSAINISSEMENT 2025

Vu l'arrêté n° 2020-12-31-B3-002 du 31 décembre 2020 portant annulation des arrêtés n° 20191212-B3-001 du 12 décembre 2019 et n° 2020-11-4-B3-001 du 4 novembre 2020 et transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » à la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires au 1er janvier 2023 ;

Vu la délibération n°20 du 15 mars 2025 validant les tarifs de l'eau et assainissement

Considérant que le conseil municipal, élu pour représenter les intérêts des habitants de la commune de Dourbies, est légitime à se prononcer sur les décisions impactant directement et **seulement** le budget des habitants de la commune,

Mme le Maire expose au conseil les propositions de modifications du budget de délégation actées en conseil communautaire le 2 avril 2025 et demande au conseil de se prononcer sur ces décisions.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Montant HT
011	Charges à caractère général	15 000€
012	Charges de personnel	27 000€
TOTAL		42 000€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Montant HT
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	42 000€
TOTAL		42 000€

Le conseil communautaire, après délibération :

- APPROUVE ces propositions,
- AUTORISE Mme le Maire à signer les documents afférents

Fait et délibéré en Mairie, le 05 avril 2025

Mme le Maire
Irène LEBEAU

